

COMPTE-RENDU
DES DELIBERATIONS

L'An deux mille dix-huit, le Mercredi Vingt-Sept Juin à dix-huit Heures, le Conseil Communautaire, s'est réuni à la Salle Polyvalente de Vitry-en-Artois, conformément à l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article 2 du règlement intérieur, sous la Présidence de M. Pierre GEORGET, Président, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 21 Juin 2018, laquelle convocation a été affichée au siège de la Communauté et transmise pour affichage dans les communes membres.

Étaient présents :

M. Norbert GROBELNY, M. Jean-Pierre LESTOCARD, M. Bernard GAUDEFROY, M. Michel HOUSAU, Mme Edwige MARCZYSSZYN, M. Hervé NAGLIK, M. Christian MERCIER, M. Fernand CROCFER, M. Jean-Luc BOYER, Mme Agnès LAGEAT, M. Jean-Pierre HECQUET, Mme Jocelyne CIESLAK, M. Nicolas CICORIA, Mme Sylvie LEGROS, Mme Christine LIBERAL, Mme Nathalie POTEAU, M. Dominique BLARY, M. Bernard BEAUCAMP, M. Dominique BERTOUT, M. Eric MORELLE, M. Marc CAMPBELL, M. Stéphane TONELLE, Mme Sylvie PONCHAUX, M. Gilbert THERON, M. Elie MERCHEZ, M. Régis BAES, M. André LACROIX, M. Michel VOLANTI, M. Jean-Marie HERMANT, Mme Valérie RATTE, M. Jean - Marcel DUMONT, M. Patrick DEREGNAUCOURT, M. Philippe DUBUS, M. Denis SENECHAL, M. Georges HOUZIAUX, M. Francis DEGAND, M. Jacques PETIT, M. Michel HOUVENAEGHEL, M. Gilles PINTIAUX, M. Xavier PLATEL, M. Jean-François LEMAIRE, M. Eric ROUSSEL, M. André ANJORAND, M. Bernard BATESTI, M. Jean-Luc LEROUX, M. Rodrigue MROZ, M. Gérard CRUTEL, M. Didier DRUBAY, Mme Anne-Sophie DEROUBAIX, M. Guy de SAINT-AUBERT, M. Jean-Charles DUPAS, M. Francis RIGAUT, M. Pascal DEFONTE, M. Bernard MAYEUX, M. Yves LEGROS, M. Christian THIEVET, M. Pierre GEORGET, M. Francis RICHARD (à compter du point 2-4), M. Michel DEBAVELAERE, Mme Sylvie JONIAUX, Mme Catherine VESIEZ (à compter du point 2-4), Mme Sylviane DURAK,

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Serge DERET (pouvoir à M. Michel HOUSAU), Mme Réjane LIBERT (pouvoir à Mme Edwige MARCZYSSZYN), M. Alain COPLO (pouvoir à M. Jean-Pierre HECQUET), M. Jean-Pierre MOREAU (pouvoir à Mme Nathalie POTEAU), Mme Françoise WARLOP (pouvoir à M. Dominique BERTOUT), M. Michel ROUSSEAU (pouvoir à M. Dominique BLARY), Mme Marie-Christine GUENOT (pouvoir à M. Jean-François LEMAIRE), M. Bernard TRANNIN (pouvoir à M. Stéphane TONELLE), Mme Annick DANIEL (pouvoir à M. Pierre GEORGET), M. Pierre DECOURRIERE (pouvoir à Mme Sylviane DURAK), Mme Catherine VESIEZ (pouvoir à Mme Sylvie JONIAUX jusqu'au point 2-3 inclus), M. Francis RICHARD (pouvoir à M. Michel DEBAVELAERE jusqu'au point 2-3 inclus)

Absents représentés :

M. Daniel GAY représenté par M. Bernard GAUDEFROY,
M. Jean-Louis CAPIEZ, représenté par M. Elie MERCHEZ,

Absents :

M. Jean-Pierre LEGER,

M. Stéphane TONELLE est désigné Secrétaire de Séance

Point N° 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 30 mars 2018

Approuvé à l'unanimité

Point N°2 : POLE RESSOURCES

➤ **Ressources humaines :**

2-1 : Personnel communautaire – Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, APPROUVE l'ensemble des modifications du tableau des effectifs communautaires,

2-2 : Adhésion à la mission expérimentale de Médiation Préalable Obligatoire - Convention avec le centre de gestion du Pas-de-Calais

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ACCEPTE d'adhérer à la mission expérimentale de médiation préalable obligatoire

2-3 : Elections professionnelles 2018 - Maintien de la composition et de la parité au Comité technique d'Osartis Marquion

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, REAFFIRME la composition du Comité technique dans les mêmes formes à l'occasion des prochaines élections professionnelles qui se dérouleront le 6 décembre 2018

2-4 : Engagement dans le dispositif de Service Civique et demande d'agrément auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ACCEPTE de mettre en place le dispositif d'engagement du service civique au sein de la Communauté de communes

➤ **Territoire Numérique :**

2-5 : **Syndicat mixte Nord-Pas de Calais Numérique – Convention relative au déploiement du réseau d’initiative publique à très haut débit sur le territoire**

Le Conseil Communautaire, à l’unanimité, APPROUVE le principe de la participation financière de la communauté de communes OSARTIS MARQUION au projet de déploiement du très haut débit porté par le Syndicat Mixte

2-6 : **Convention-type entre le « représentant de l’État » et la communauté de communes Osartis-Marquion pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité et/ou au contrôle budgétaire**

Le Conseil Communautaire, à l’unanimité, AUTORISE le président à signer une convention de mise en œuvre de la télétransmission avec le préfet du Pas-de-Calais, représentant l’Etat à cet effet, ainsi que tous documents s’y rapportant.

Point N°3 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE/EMPLOI/FORMATION

3-1 : **Projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire de Baralle : dépôt d’un permis de construire**

Le Conseil Communautaire, à la majorité absolue (2 abstentions), ACCEPTE le dépôt d’une demande de permis de construire pour le projet de maison de santé pluridisciplinaire de Baralle

3-2 : **Renouvellement de l’adhésion au dispositif mis en place par Boutique Gestion Espace (BGE)**

Le Conseil Communautaire, à l’unanimité, ACCEPTE le renouvellement de l’adhésion au dispositif mis en place par BGE Hauts de France pour l’année 2018 avec la réalisation de l’action sur le digital, pour une participation de la Communauté à hauteur de 6 000 euros.

3-3 : **Initiative Grand Arras : cotisation et participation financière pour l’année 2018**

Le Conseil Communautaire, à la majorité absolue (1 vote contre) ACCEPTE l’adhésion de la Communauté de Communes à Initiative Grand Arras pour l’année 2018, fixée à hauteur de 600 euros par an et en fonction du nombre d’habitants de la Communauté, soit 29 622 euros (42 317 habitants x 0,70€)

Point N°4 : SUIVI DES GRANDS PROJETS

4-1 : **E-Valley : conclusion d’une convention de participation avec Noréade pour l’alimentation en eau potable du projet**

Le Conseil Communautaire, à l’unanimité,

- ACCEPTE de conclure avec Noréade une convention de participation à l’investissement des travaux d’extension du réseau potable pour la desserte en eau potable du projet E-Valley ;
- ACCEPTE la participation de la Communauté à hauteur de 65 000 euros HT, soit 78 000 euros TTC ;

4-2 : **E-Valley : conclusion d’une convention de participation avec le Syndicat Mixte de la Fibre Numérique 59/62 pour le très haut débit**

Le Conseil Communautaire, à l’unanimité,

- ACCEPTE de conclure avec le Syndicat Mixte de la Fibre Numérique 59/62 une convention de participation pour le raccordement au très haut débit du projet E-Valley
- ACCEPTE la participation de la Communauté de Communes OSARTIS MARQUION à hauteur de 500 000 euros HT, soit 600 000 euros TTC ;

4-3 : **E-Valley : demande de subvention au titre de la Politique Régionale d’Aménagement et d’Equilibre des Territoires (PRADET) pour les travaux d’amenée des réseaux**

Le Conseil Communautaire, à l’unanimité, SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Régional des Hauts de France au titre de la PRADET (Fonds d’appui aux dynamiques métropolitaines) pour les travaux de viabilisation du projet E-Valley, à hauteur de 474 600 euros ;

POINT N°5 : DEVELOPPEMENT RURAL ET AGRICOLE

5-1 : **Fonds de concours 2018 : validation des dossiers retenus**

Le Conseil Communautaire, à l’unanimité, DECIDE d’attribuer un fonds de concours au titre de l’année 2018, pour un montant total de 89 485,22 euros, aux Communes pour les dossiers retenus

5-2 : **Conclusion d'une convention de partenariat avec la Chambre d'agriculture Nord-Pas-de-Calais pour la promotion du guide virtuel « Où acheter local »**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ACCEPTE la conclusion d'une convention d'engagement réciproque pour le développement des circuits alimentaires de proximité, par l'animation d'un guide virtuel de l'offre en produits alimentaires agricoles dans le Nord et le Pas-de-Calais : www.ouacheterlocal.fr ;

5-3 : **Subvention au Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification Agricole Agro-alimentaire (GEIQ 3A)**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, APPROUVE le versement d'une subvention de 5 000 euros au GEIQ 3A, au titre de l'année 2018

POINT N°6 : POLE TECHNIQUE ET ENVIRONNEMENT

➤ *Gestion des Déchets :*

6-1 : **Rapport d'activités du Service Déchets**

Approuvé à l'unanimité

➤ *Environnement :*

6-2 : **Retrait de la commune de MAING du SIDEN-SIAN**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, APPROUVE le retrait de la commune de MAING du SIDEN-SIAN

6-3 : **Elaboration du Plan Climat Air Energie Territorial – Lancement de la démarche et modalités de la concertation**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE de prescrire l'élaboration du PCAET selon les modalités d'élaboration et de concertation exposées ci-dessus,

POINT N°7 : SPORTS / ESPACE AQUALUDIQUE AQUATIS

7-1 : **Modification des tarifs de l'espace aqualudique Aquatis à compter du 3 septembre 2018**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, APPROUVE la modification des tarifs de l'espace aqualudique Aquatis à compter du 3 septembre 2018

7-2 : **Modification des horaires de l'espace aqualudique Aquatis à compter du 3 septembre 2018**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, APPROUVE la modification des horaires de l'espace aqualudique Aquatis à compter du 3 septembre 2018

7-3 : **Suppression du mode de paiement ACTOBI Chèque Bien-Etre**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, APPROUVE la suppression du mode de paiement « ACTOBI Chèque Bien-Etre » à Aquatis

7-4 : **Fin de la gratuité des entrées à l'espace aqualudique Aquatis pour les collèges du territoire**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, APPROUVE la fin de la gratuité des entrées à l'espace aqualudique Aquatis pour les collèges du territoire

POINT N°8 : POLE ACTION SOCIALE

8-1 : **Adhésion à l'Union Nationale des Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale (UNCCAS) et à l'Union Départementale des CCAS (UDCCAS)**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, APPROUVE

8-2 : **Proposition de sessions d'information/formations à destination des personnels d'accueil et référents des CCAS, mairies et partenaires locaux en partenariat avec le Département du Pas-de-Calais**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, APPROUVE

Point N°9 : POLE ENFANCE / JEUNESSE

9-1 : **Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour 2018-2021**

Le Conseil Communautaire, à la majorité absolue (1 vote Contre), APPROUVE

Point N°10 : TOURISME/PATRIMOINE

10-1 : Adhésion au Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Pas-de-Calais pour l'année 2018

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, APPROUVE l'adhésion au Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Pas-de-Calais pour l'année 2018

10-2 : Demande de subvention auprès du Département du Pas-de-Calais pour l'aménagement d'une aire de covoiturage au croisement de la RD939 et de la RD956 à Haucourt

Point N°11 : CULTURE

11-1 : Conventions relatives à la résidence de l'artiste Olivier Cyganek

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE les conventions relatives à la résidence de l'artiste, Olivier Cyganek

11-2 : Conventions relatives à la résidence de l'artiste Julie Poulain

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE les conventions relatives à la résidence de l'artiste, Julie POULAIN

11-3 : Conventions relatives à la résidence de l'artiste Pauline Allié

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE les conventions relatives à la résidence de l'artiste, Pauline Allié

11-4 : Renouvellement de demande de subvention déposée auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Hauts de France pour la mise en œuvre des résidences-missions 2018/2019 dans le cadre du Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE

11-5 : Subvention sollicitée auprès du Conseil départemental du Pas-de-Calais pour le soutien au dispositif des Saisons Culturelles Intercommunales

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité AUTORISE M. le Président à déposer une demande de subvention auprès du Conseil départemental pour l'année 2018 d'un montant de 20 000 € pour le renouvellement du dispositif des Saisons Culturelles Intercommunales

11-6 : Convention de partenariat avec la compagnie La Générale de l'Imaginaire dans le cadre du dispositif « Par monts, par vaux et par plaines » de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) des Hauts de France

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE

11-7 : Convention avec le Département du Pas-de-Calais et la compagnie La Générale de l'Imaginaire dans le cadre du dispositif Cultures de saison

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE

11-8 : Convention avec le théâtre impérial de Compiègne pour l'accueil d'un spectacle dans le cadre du festival « En voix ! » 2018

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE

11-9 : Convention de partenariat avec l'association l'Escapade pour la co-organisation d'un spectacle dans le cadre du festival Pain d'épice 2018

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE le dépôt d'une demande de renouvellement auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Hauts de France.

11-10 : Demande de renouvellement de la licence d'entrepreneur de spectacles déposée par M. Rodrigue Mroz auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) des Hauts de France

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE le renouvellement de la licence d'entrepreneur de spectacles déposée auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) des Hauts de France

11-11 : Tarification de l'ouvrage édité par la Communauté de Communes Osartis-Marquion dans le cadre du centenaire de la Grande Guerre

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, FIXE le prix de vente au public à 14,90 € et de laisser une marge de négociation de 32 et 36 % du prix public soit entre 9,536 € TTC (9,01 € H.T.) et 10,132 € TTC (9,57 € H.T.) pour le prix de vente aux diffuseurs

11-12 : **Demande de subvention déposée auprès de la Sacem pour la création musicale « Le départ – Dies Irae » d'Omar Yagoubi dans le cadre du centenaire de la Grande Guerre**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Président à déposer une demande de subvention de 750 € auprès de la Sacem

Point N°12 : POLE FINANCES ET GESTION

12-1 : **Désignation du Président de séance pour le vote des comptes administratifs**
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DESIGNNE Monsieur Jean-Pierre HECQUET

12-2 : **Approbation des comptes de gestion et comptes administratifs 2018 + affectation de résultats des Budgets annexes de la Communauté de Communes Osartis Marquion**
12-2-1 : Parc du Blanc Terroir
12-2-2 : Parc de l'Aérodrome

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, APPROUVE les comptes de gestion et comptes administratifs 2018 et affectation de résultats des Budgets annexes de la Communauté de Communes Osartis Marquion

12-3 : **Décisions Budgétaires Modificatives – Budget Principal et Budgets Annexes**
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, APPROUVE

12-4 : **Engagement sur la création d'une dotation de solidarité communautaire (DSC) : délibération de principe**
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, APPROUVE

12-5 : **Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)**

Le Conseil Communautaire, à la majorité des 2/3 des suffrages exprimés (1 vote Contre), **Accepte** d'opter pour une répartition « dérogation libre » du FPIC,

- **Décide** d'attribuer intégralement le montant du FPIC soit **1 086 970 €** à la Communauté de Communes Osartis Marquion,

- **Autorise** le Président à signer tous documents correspondants

- **Prend acte** qu'il est nécessaire d'obtenir l'approbation de tous les conseils municipaux qui doivent se prononcer dans un délai de deux mois à compter de la notification de la délibération prise par la Communauté de Communes. Si les conseils municipaux n'ont pas délibéré dans ce délai, ils sont réputés avoir émis un avis favorable.

Affiché le 5 juillet 2018

Le Président, Pierre GEORGET

